



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2024**

Centre Communal d'Action Sociale

La section fonctionnement du Budget Primitif 2024 est constituée de la façon suivante :

DEPENSES		<i>Réalisé N-1 en €</i>	<i>Prévisions en €</i>
A.6238	Divers	2 262.35	8 758.20
A.65133	Secours d'urgence	1 660.00	5 000.00
A.6542	Créances éteintes	208.50	0.00
	Total	4 130.85	13 758.20

RECETTES		<i>Réalisé N-1 en €</i>	<i>Prévisions en €</i>
A.002	Excédent reporté	9 115.68	9 758.20
A.70311	Concessions cimetièrè	1 773.37	1 000.00
A.74741	Subvention communale	3 000.00	3 000.00
	Total	13 889.05	13 758.20

Compte-tenu des dépenses inscrites au Budget Primitif 2024, l'équilibre est obtenu par :

- la reprise de l'excédent 2023,
- l'encaissement du tiers du produit des concessions cimetièrè,
- le versement d'une subvention communale,

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 11 avril 2024
Le Président, Frédéric CARLIERE,



